



# Bulletin Officiel

N° 5720 Lundi 29 Octobre 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE	3

## AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u>	
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK -	4-9

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE	10-16

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
UNIFACTOR 2018	17-20

<u>INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS</u>	
CELLCOM	21-22
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ -	23
SIPHAT	24-25

<u>DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	26

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	27-28
--	-------

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
---	--

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY
- AL HIFADH SICAV

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

## RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 octobre 2018.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE... ..

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE  
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS  
Registre de Commerce : B 152691996  
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1 - Décisions à l'origine de l'emprunt**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
  - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
  - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
  - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

- Suite -

## 2-Renseignements relatifs à l'opération

**Montant :** L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3-Caractéristiques des titres émis

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance

- Suite -

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

**Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

**Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

**Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

## **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance** : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

## **FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« TL 2018 Subordonné »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
  - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné «**TL 2018 subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TL 2018 subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 :

INDICATEURS (en MTND)	DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<b>Total des revenus (hors taxes)</b>	8.5MD	7.3MD	20.2MD	19.5MD	35.8MD
<b>Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)</b>	7.6MD	5.4MD	16.3MD	14.1MD	28.2MD
<b>Charges financières</b>	1.0MD	0.4MD	1.8MD	1.2MD	1.7MD
<b>Produits financiers</b>	0.0MD	0.0MD	0.0MD	0.0MD	0.1MD
<b>Trésorerie nette</b>	(11.6MD)	(10.0MD)	(11.6MD)	(10.0MD)	(6.8MD)
<b>Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)</b>	80	64	80	64	60
<b>Nombre de points de vente</b>	11	11	11	11	11
<b>Surface totale des points de vente (sans tenir compte des dépôts de stocks) (en m<sup>2</sup>)</b>	1753M <sup>2</sup>				
<b>Masse salariale</b>	0.6MD	0.7MD	1.9MD	2.1MD	2.8MD
<b>Effectif moyen</b>	107	129	115	135	133

**Faits Marquants et perspectives :**

- ▶ La filiale « *CELLCOM DISTRIBUTION* » de *CELLCOM* créée début 2018 pour le développement de sa nouvelle gamme de produits Electroménagers, dédiée principalement à la distribution des « petits électroménagers » a généré pour le troisième trimestre 2018 un chiffre d'affaires qui s'élève à 400 KTND pour un cumul de 1.6 MTND sur 9 mois.
- ▶ « *CELLCOM* » a entamé la distribution des produits de la marque Infinix en Tunisie.

**Chiffre d'affaires :**

- ▶ Le chiffre d'affaire du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 s'élève à 8.5M TND, comparé à 7.3M TND au T3 2017, enregistrant une hausse de 16.4%. Sur 9 mois, le Chiffre d'Affaires s'élève à 20.2M TND comparé à 19.5M TND en 2017.
- ▶ La vente de GSM et Tablettes s'élève à 15.8M TND au 30/09/2018, comparé à 14.9M au 30/09/2017.
- ▶ La vente des cartes de recharges s'élève à 3.9 MTN comparé à 4M en 2017
- ▶ En tenant compte du Chiffre d'Affaire de « *CELLCOM DISTRIBUTION* », le Chiffre d'affaire consolidé de *CELLCOM* s'élève à 21.8M TND

- Suite -

### Marge brute :

- ▶ La marge brute de *CELLCOM* s'est établie à 0.9 MTND durant T3 2018 contre 1.9 MTND au T3 2017.
- ▶ Sur 9 mois, le taux de marge brute s'élève à 19.3% contre 27.7% une année auparavant.

### Charges financières :

- ▶ Au 30/09/2018, les charges financières de *CELLCOM* atteignent 1.8 MTND impactées par la hausse des taux.

### Délai moyen de règlement fournisseurs :

- ▶ Le délai moyen de règlement fournisseurs atteint 80 jours au T3 2018.

### Trésorerie Nette :

- ▶ La trésorerie nette a atteint -11.6 MTND au 30/09/2018 contre -10 MTND une année auparavant.

### Effectif moyen :

- ▶ L'effectif moyen s'élève à 107 personnes, confirmant la tendance observée depuis plusieurs trimestres dans un effort de réduction des coûts.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société Tunisienne d'Equipement « STEQ »**

Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Equipement – STEQ – publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	3 <sup>ème</sup> TRIMESTRE		Du 01/01 au 30/09		EXERCICE
		2018	2017	2018(*)	2017	2017
REVENUS (H.T)	Dinar	9 239 000	10 616 959	31 283 077	32 921 010	43 729 000
COUT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	7 358 000	7 944 190	24 766 970	25 015 715	33 515 000
CHARGES FINANCIERES (2)	Dinar	1 381 000	829 080	4 221 564	5 077 499	6 425 000
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	2 500	15 567	248 473	123 562	240 000
TRESORERIE NETTE (3)	Dinar	498 000	2 188 896	-1 452 948	-2 970 139	-1 277 000
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours			150	135	102
NOMBRE DE POINTS DE VENTE		1	1	1	1	1
SURFACE TOTALE DE VENTE	m <sup>2</sup>	1600	1600	1 600	1 600	1 600
MASSE SALARIALE (4)	Dinar	704 000	1 069 183	2 465 178	2 988 586	3 981 000
EFFECTIF MOYEN (5)	Agent	-3	-2	111	132	130

**NB : (\*) Les indicateurs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, à caractère comptable, ont été déterminés par référence à l'arrêté semestriel certifié (en juin 2018)**

- (1) Coût des ventes.
- (2) Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change. Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.
- (3) Les chiffres trimestriels représentent la variation entre le début et la fin de la période en question
- (4) Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.
- (5) Variation par rapport au trimestre précédent.

**Commentaires & faits saillants:**

1. Le chiffre d'affaire du troisième trimestre enregistre une baisse de 13% due à la volonté de la société de réduire les engagements clients dans une optique limite des risques.
2. Le cout d'achat du troisième trimestre connait une baisse de 7%.
3. Les pertes de change représentent 45% des charges encourues à titre de charges financières .
4. La masse salariale de la période enregistre une baisse de 17% suite à la baisse d'activité (effet sur l'effectif contractuel et les primes sur ventes).

## AVIS DE SOCIETES

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT »**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

	exprimé en dinars				
	3 <sup>ème</sup> Trimestre 2018	3 <sup>ème</sup> Trimestre 2017	30/09/2018*	30/09/2017	Exercice 2017
<b>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</b>					
<b>A-MODELE OFFICINAL</b>					
FORMES SECHES	1 360 987	1 440 680	4 763 432	4 879 254	7 030 334
FORMES PATEUSES	1 181 776	1 238 270	3 323 160	3 190 547	4 375 856
FORMES LIQUIDES	614 631	715 065	2 220 841	2 587 055	3 685 141
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 157 394</b>	<b>3 394 015</b>	<b>10 307 433</b>	<b>10 656 856</b>	<b>15 091 331</b>
<b>B-MODELE HOSPITALIER</b>					
FORMES SECHES	2 084 275	3 112 323	7 934 628	8 278 296	11 977 296
FORMES PATEUSES	217 163	480 415	842 649	1 048 620	1 609 528
FORMES LIQUIDES	1 386 829	1 430 678	4 142 554	4 643 901	6 172 605
<b>TOTAL 2</b>	<b>3 688 267</b>	<b>5 023 416</b>	<b>12 919 831</b>	<b>13 970 817</b>	<b>19 759 429</b>
<b>C-EXPORT</b>	926 473	244 060	1 252 002	349 915	379 453
<b>TOTAL 3</b>	<b>926 473</b>	<b>244 060</b>	<b>1 252 002</b>	<b>349 915</b>	<b>379 453</b>
<b>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7 772 134</b>	<b>8 661 491</b>	<b>24 479 266</b>	<b>24 977 588</b>	<b>35 230 213</b>
<b>II. PRODUCTION</b>					
<b>A-MODELE OFFICINAL</b>					
FORMES SECHES	1 648 032	1 196 981	5 142 164	4 930 375	7 067 631
FORMES PATEUSES	725 132	1 001 056	3 246 872	2 485 506	3 720 755
FORMES LIQUIDES	914 417	738 148	2 511 133	2 365 970	3 303 442
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 287 581</b>	<b>2 936 185</b>	<b>10 900 169</b>	<b>9 781 851</b>	<b>14 091 828</b>
<b>B-MODELE HOSPITALIER</b>					
FORMES SECHES	1 494 613	2 917 042	7 033 437	7 550 656	10 552 759
FORMES PATEUSES	106 143	510 455	681 186	961 536	1 333 113
FORMES LIQUIDES	1 185 445	1 378 900	3 618 733	4 202 760	5 540 359
<b>TOTAL 2</b>	<b>2 786 201</b>	<b>4 806 397</b>	<b>11 333 356</b>	<b>12 714 952</b>	<b>17 426 231</b>
<b>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</b>	<b>6 073 782</b>	<b>7 742 582</b>	<b>22 233 525</b>	<b>22 496 803</b>	<b>31 518 059</b>
<b>III. INVESTISSEMENTS</b>			47 000	242 908	272 352
<b>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</b>			28 731 366	35 122 380	36 970 302
* Chiffres provisoires,					

- Suite -

### **1. Chiffre d'affaires :**

- Le chiffre d'affaires est passé de 24,9 MDT au 30/09/2017 à 24,4MDT pour la même période de 2018 soit une régression de 2 %,
- Le chiffre d'affaires réalisé au 30/09/2018 représente 50 % du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2018,
- Le chiffre d'affaires à l'export est passé de 0,35 MDT au 30/09/2017 à 1,25 MDT pour la même période de 2018 soit une évolution de 257 %.

### **2. Production**

La valeur de la production est restée quasi constante entre 30/09/17 et 30/09/18 soit environ 22 MDT.

### **3. Investissements**

La SIPHAT a acquit jusqu'au 30/09/2018 divers matériel et installations d'une valeur de 47.000 DT.

### **4. Endettement :**

L'endettement est passé de 35,1 MDT au 30/09/2017 à 28,7 MDT pour la même période de 2018 enregistrant ainsi une baisse de 18%.

Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par:

- Un crédit mobilisable de 5 MDT contracté depuis 2009 pour la constitution des stocks de sécurité de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis, exigés par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N °78 du 29 Août 2008.
- Un compte courant actionnaires ouvert au nom de la PCT, provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société de 6 MDT.
- Un passif courant entre crédit fournisseur et concours bancaires de l'ordre d'environ 17MDT.

### **5. Ressources Humaines:**

L'effectif de la SIPHAT a enregistré une baisse de 5 % passant de 565 agents au 30 septembre 2017 à 537 agents au 30 septembre 2018 ceci s'explique par les départs à la retraite au cours de 2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°13-2018 du 7 juin 2018**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II** aura lieu le **12 novembre 2018**.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
<b>Adresse</b>	: Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
<b>Montant initial</b>	: 100.000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément n°13-2018 du 7 juin 2018
<b>Date de constitution</b>	: 10 octobre 2018
<b>Durée de vie</b>	: 7 ans
<b>Promoteurs</b>	: TUNISIE VALEURS et AMEN BANK
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
<b>Dépositaire</b>	: AMEN BANK Avenue Mohamed V- 1002 Tunis
<b>Distributeur</b>	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire

**Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de :

- 5% si la durée de détention est inférieure à 3 ans
- 2% si la durée de détention est supérieure ou égale à 3 ans.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

**Pour plus d'informations sur FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°18-1010 en date du 29 octobre 2018 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la société TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, sise à l'immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences.**

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,383	177,449		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,623	120,674		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,702	102,744		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	105,730	105,781		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,082	106,120		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,295	100,308		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,825	15,831		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,697	115,739		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,130	1,130		
10 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,315	104,384		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,629	1,630		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,920	42,934		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,959	57,978		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,189	126,313		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	119,176	119,378		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,406	152,505		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	562,437	566,235		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,307	129,768		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	134,404	134,780		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	133,171	133,258		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	110,708	110,970		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	118,126	118,527		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	174,602	175,015		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,113	98,327		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,182	108,505		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,885	169,927		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,595	148,650		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	108,508	109,062		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	118,551	118,691		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,262	23,306		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2284,858	2255,264		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	131,487	130,767		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,435	163,278		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	193,986	192,228		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,850	18,521		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,868	2,857		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,481	2,472		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,225	1,226		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,157	1,157		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,170	1,167		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,167	1,163		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,880	124,034		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,600	125,724		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1091,919	1078,689		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,449	11,268		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,765	10,683		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,429	108,470
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,648	102,675
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	104,830	104,872
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	102,866	102,910
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,382	104,430
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,116	107,156
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	104,860	104,906
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,607	101,641
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,406	103,433
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,458	104,502
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,220	103,253
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,061	107,109
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,930	104,966
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,668	103,698
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,071	103,113
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,258	104,292
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	102,869	102,915
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,907	103,954
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,303	105,337
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	102,922	102,969
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,815	102,877
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,508	105,542
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,358	102,397

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,620	10,625
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,389	103,422
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,661	103,706
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,866	104,906
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,423	10,427
FCPOBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,179	100,222
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,225	60,283
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	103,122	103,301
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,557	18,561
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	312,289	313,109
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,148	30,376
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2445,910	2454,618
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,129	77,242
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,527	57,569
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,285	117,556
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,274	103,699
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,738	10,767
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,458	11,452
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,851	14,858
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,182	14,221
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,042	16,072
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,880	13,897
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,912	159,930
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	149,168	149,177
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	8,815	8,873
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	126,115	126,599
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	90,618	91,065
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	93,340	93,900
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,031	98,443
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	109,498	110,267
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	97,013	97,054
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,195	10,222
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,036	101,674
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	162,848	163,301
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	113,073	112,557
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,566	111,118
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,328	121,211
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	206,617	204,130
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	188,115	186,786
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,941	163,375
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,135	22,790
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	145,503	145,982
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,947	128,035
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9155,070	9099,479
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	78,251	77,538
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1056,109	1045,674
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6063,560	6002,851
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5262,424	5221,401
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	94,387	94,095
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	120,105	120,656
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 080,676	12 015,737

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Ghouila de Promotion Immobilière », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV FIDELITY PLUS », des Fonds Communs de Placement à Risque « FCPR PHENICIA FUND II » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profils Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
---	--	------------

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160

19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **CAP OBLIG SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 25.947.125 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2018 s'élevant à 364.499 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 30 septembre 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

**Paragraphes d'observation**

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'AIL, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-88. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 10,25%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-**

**Ahmed BELAIFA**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/09/2018**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>15 427 386</b>	<b>18 838 721</b>	<b>16 400 463</b>
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 159 437	1 243 878	500 008
AC1b Obligations et valeurs assimilées		14 267 949	17 594 843	15 900 455
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>10 557 863</b>	<b>9 599 909</b>	<b>7 937 880</b>
AC2a Placements monétaires	<b>3.3</b>	10 437 399	8 974 724	7 500 616
AC2b Disponibilités		120 464	625 185	437 264
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>25 985 249</b>	<b>28 438 630</b>	<b>24 338 343</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>19 702</b>	<b>20 861</b>	<b>19 816</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>18 422</b>	<b>78 264</b>	<b>14 420</b>
<b>Total Passif</b>		<b>38 124</b>	<b>99 125</b>	<b>34 236</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>25 044 927</b>	<b>27 528 028</b>	<b>23 370 923</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>902 198</b>	<b>811 477</b>	<b>933 184</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		148	233	198
CP2b Sommes distribuables de la période		902 050	811 244	932 986
<b>Actif Net</b>		<b>25 947 125</b>	<b>28 339 505</b>	<b>24 304 107</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>25 985 249</b>	<b>28 438 630</b>	<b>24 338 343</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018**  
(Exprimé en Dinar)

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Exercice Clos le 31/12/2017</b>	
<b>PR1 -</b>	<b>Revenus du portefeuille Titres</b>	<b>3.2</b>	<b>201 824</b>	<b>612 922</b>	<b>243 243</b>	<b>785 648</b>	<b>1 017 517</b>
PR1a	Dividendes		-	-	-	44 526	44 526
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		201 824	612 922	243 243	741 122	972 991
<b>PR2</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>220 670</b>	<b>523 782</b>	<b>110 003</b>	<b>304 325</b>	<b>433 691</b>
	<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>422 494</b>	<b>1 136 704</b>	<b>353 246</b>	<b>1 089 973</b>	<b>1 451 208</b>
<b>CH1</b>	<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>(62 480)</b>	<b>(179 653)</b>	<b>(62 590)</b>	<b>(188 695)</b>	<b>(248 707)</b>
	<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>360 014</b>	<b>957 051</b>	<b>290 656</b>	<b>901 278</b>	<b>1 202 501</b>
<b>CH2</b>	<b>Autres charges</b>	<b>3.9</b>	<b>(7 968)</b>	<b>(23 024)</b>	<b>(29 437)</b>	<b>(87 788)</b>	<b>(116 987)</b>
	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>352 046</b>	<b>934 027</b>	<b>261 219</b>	<b>813 490</b>	<b>1 085 514</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(94 739)</b>	<b>(31 976)</b>	<b>28 716</b>	<b>(2 246)</b>	<b>(152 528)</b>
	<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>257 307</b>	<b>902 051</b>	<b>289 935</b>	<b>811 244</b>	<b>932 986</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>94 739</b>	<b>31 976</b>	<b>(28 716)</b>	<b>2 246</b>	<b>152 528</b>
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		991	9 414	25 842	(2 520)	(8 291)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		11 462	27 063	(14 544)	(8 983)	7 909
	<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>364 499</b>	<b>970 504</b>	<b>272 517</b>	<b>801 987</b>	<b>1 085 132</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018  
(Exprimé en Dinar)**

<b>En TND</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Exercice Clos le 31/12/2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>					
<b>AN1 -</b>	<b><u>résultant des opérations</u></b>				
	<b><u>d'exploitation</u></b>				
AN1a -	364 499	970 504	272 517	801 987	1 085 132
AN1a -	352 046	934 027	261 219	813 490	1 085 514
AN1b -	991	9 414	25 842	(2 520)	(8 291)
AN1c -	11 462	27 063	(14 544)	(8 983)	7 909
<b>AN2 -</b>	<b><u>Distribution de dividendes</u></b>				
	-	(1 117 063)	-	(1 094 474)	(1 094 474)
<b>AN3 -</b>	<b><u>Transactions sur le capital</u></b>				
<b>AN3a</b>	<b><u>Souscriptions</u></b>				
	7 456 248	35 378 341	5 130 995	27 103 573	33 831 568
CSS	7 234 583	34 029 838	5 013 690	26 254 638	32 747 327
RSND	8 539	24 340	(3 040)	(3 313)	(3 696)
S					
RSD	213 126	1 324 163	120 345	852 248	1 087 937
<b>AN3b</b>	<b><u>Rachats</u></b>				
	(10 853 003)	(33 588 763)	(3 728 402)	(24 999 610)	(36 046 148)
CSR	(10 532 716)	(32 391 055)	(3 638 815)	(24 139 962)	(34 801 213)
RSND	(12 403)	(25 598)	2 030	4 615	5 335
R					
RSD	(307 884)	(1 172 110)	(91 617)	(864 263)	(1 250 270)
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>					
	<b>(3 032 256)</b>	<b>1 643 019</b>	<b>1 675 110</b>	<b>1 811 476</b>	<b>(2 223 922)</b>
<b>AN4 -</b>	<b><u>Actif net</u></b>				
AN4a	28 979 382	24 304 107	26 664 395	26 528 029	26 528 029
AN4b	25 947 126	25 947 126	28 339 505	28 339 505	24 304 107
<b>AN5 -</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>				
AN5a	282 183	232 970	260 820	253 445	253 445
AN5b	249 306	249 306	274 526	274 526	232 970
<b><u>Valeur liquidative</u></b>					
	<b>104,077</b>	<b>104,077</b>	<b>103,231</b>	<b>103,231</b>	<b>104,323</b>
<b>AN6 -</b>	<b><u>Taux de rendement</u></b>				
	<b><u>annualisé (%)</u></b>				
	<b>5,33%</b>	<b>4,82%</b>	<b>3,87%</b>	<b>3,71%</b>	<b>3,83%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société «CAP OBLIG SICAV» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à 15.427.386 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>225 500</b>	<b>13 799 978</b>	<b>14 267 949</b>	<b>54,99%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>22 000</b>	<b>3 420 103</b>	<b>3 490 550</b>	<b>13,45%</b>
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 969 046	7,59%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 500 000	1 521 504	5,86%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>203 500</b>	<b>10 379 875</b>	<b>10 777 399</b>	<b>41,54%</b>
AIL 2014/1	10 000	200 000	201 984	0,78%
ATB 2007/1	3 000	93 750	95 675	0,37%
ATL 2013/2	8 000	480 000	504 237	1,94%
ATL 2014/1	5 000	100 000	103 168	0,40%
ATL 2017/1	5 000	400 000	413 240	1,59%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	300 000	316 348	1,22%
Attijari Leas 2014	10 000	400 000	418 344	1,61%
BTE 2010/1	2 000	40 000	40 083	0,15%
BTE 2016	10 000	800 000	832 312	3,21%
BTK 2012/1	15 000	428 625	447 561	1,72%
CIL 2013/1	2 000	120 000	125 701	0,48%
CIL 2014/1	10 000	200 000	202 464	0,78%
CIL 2014/2	7 000	280 000	291 379	1,12%
CIL 2015/2	3 500	210 000	221 830	0,85%
CIL 2016/1	2 500	150 000	153 402	0,59%
CIL 2016/2	5 000	400 000	414 992	1,60%
HL 2014/1	15 000	600 000	633 804	2,44%
HL 2015/1	5 000	200 000	205 200	0,79%
HL 2017/3	3 500	350 000	365 221	1,41%
HL 2017/2	3 500	280 000	283 897	1,09%
HL Sub 2015/1	3 000	180 000	189 441	0,73%
HL 2015/2	4 000	240 000	247 526	0,95%
HL Sub 2018/1	3 500	350 000	357 846	1,38%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000	206 412	0,80%
TL 2014/1	10 000	600 000	615 080	2,37%
TL 2018/1	3 500	350 000	358 966	1,38%
TL 2014/2	13 000	1 040 000	1 091 563	4,21%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	600 000	625 884	2,41%
UIB SUB 2015	3 000	120 000	122 045	0,47%
UIB SUB 2016	5 000	400 000	417 388	1,61%
UIB 2009/1	2 500	137 500	138 840	0,54%
UIB 2011/1	1 000	30 000	30 166	0,12%
UNIFACTOR 2013	5 000	100 000	105 400	0,41%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>73 545</b>	<b>1 150 023</b>	<b>1 159 437</b>	<b>4,47%</b>
FCP SALAMETT CAP	73 545	1 150 023	1 159 437	4,47%
<b>Total Portefeuille Titres</b>		<b>14 950 001</b>	<b>15 427 386</b>	<b>59,46%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du troisième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2018
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>1 400 000</b>	<b>350 000</b>	<b>512 500</b>	<b>512 500</b>	<b>-</b>	<b>1 237 500</b>
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
<b><i>Emprunts de Sociétés</i></b>	<b>1 400 000</b>	<b>350 000</b>	<b>512 500</b>	<b>512 500</b>	<b>-</b>	<b>1 237 500</b>
HL 2017/2	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
CIL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
UIB 2009/1	150 000	-	12 500	12 500	-	137 500
HL Sub 2018/1	-	350 000	-	-	-	350 000
AIL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
UIB 2011/1	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
BTE 2010/1	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
<b>Titre des OPCVM</b>	<b>1 306 672</b>	<b>1 150 023</b>	<b>1 318 134</b>	<b>1 306 672</b>	<b>11 462</b>	<b>1 150 023</b>
FCP SALAMETT CAP	1 306 672	1 150 023	1 318 134	1 306 672	11 462	1 150 023
<b>Total</b>	<b>2 706 672</b>	<b>1 500 023</b>	<b>1 830 634</b>	<b>1 819 172</b>	<b>11 462</b>	<b>2 387 523</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 totalisent 201.824 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Obligations de Sociétés	160 443	483 577	199 129	602 888	790 177
Revenus des Emprunts d'Etat	41 381	129 345	44 114	138 234	182 814
Dividende	-	-	-	44 526	44 526
<b>Total</b>	<b>201 824</b>	<b>612 922</b>	<b>243 243</b>	<b>785 648</b>	<b>1 017 517</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2018 à 10.437.399 DT contre 8.974.724 DT au 30/09/2017. Le détail des placements monétaires à la date du 30/09/2018 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Placements à Terme</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 019 866</b>	<b>11,64%</b>
PLT 24/01/2019 BTK 6 mois à 9,67%	1 000 000	1 013 988	3,91%
PLT 06/12/2018 BTK 3 mois à 10,00%	1 000 000	1 005 260	3,87%
PLT 27/12/2018 ATB 6 mois à 9,40%	1 000 000	1 000 618	3,86%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>7 385 037</b>	<b>7 417 533</b>	<b>28,59%</b>
CD_9,80%_19/12/2018 MODERN LEASING 100 jours	978 799	983 251	3,79%
CD_10,00%_26/12/2018 BT 3 mois	980 488	981 355	3,78%
CD_10,00%_26/12/2018 AIL 3 mois	1 470 732	1 472 032	5,67%
CD_9,30%_07/11/2018 UNIFAC 40 jours	495 909	496 216	1,91%
CD_10,00%_14/11/2018 AIL 3 mois	980 488	990 461	3,82%
CD_9,47%_24/10/2018 BT 3 mois	981 498	995 272	3,84%
CD_8,65%_04/10/2018 ATB 10 jours	998 082	999 425	3,85%
CD_8,65%_06/10/2018 ATB 10 jours	499 041	499 521	1,93%
<b>Total</b>	<b>10 385 037</b>	<b>10 437 399</b>	<b>40,23%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 220.670 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2018.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	72 313	141 117	25 749	82 302	119 241
Revenus des Certificats de Dépôt	148 357	382 665	84 254	222 023	314 450
<b>Total</b>	<b>220 670</b>	<b>523 782</b>	<b>110 003</b>	<b>304 325</b>	<b>433 691</b>

### 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 19.702 DT au 30/09/2018 contre 20.861 DT au 30/09/2017.

### 3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	358	297	315
Retenue à la Source	15 856	11 866	11 866
Redevance CMF	2 208	2 357	2 239
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à payer	-	63 744	-
<b>Total</b>	<b>18 422</b>	<b>78 264</b>	<b>14 420</b>

### 3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 s'élève à (3.032.256) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(3 289 543)
Variation de la part Revenu	257 287
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(3 032 256)</b>

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2018 se détaillent comme suit :

	<b>Capital au 01/07/2018</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 30/09/2018</b>
Montant	28 307 839	7 234 583	(10 532 716)	25 009 706 (*)
Nombre de titres	282 183	72 117	104 994	249 306
Nombre d'actionnaires	602	469	606	465

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2018 au 30-09-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2018</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	25 009 706
Variation des +/- values potentielles sur titres	9 414
+/- values réalisées sur cession de titres	27 063
Réglul des sommes non distribuables de la période	(1 256)
<b>Capital au 30.09.2018</b>	<b>25 044 927</b>

### 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Rémunération du Gestionnaire	62 480	179 653	62 590	188 695	248 707
<b>Total</b>	<b>62 480</b>	<b>179 653</b>	<b>62 590</b>	<b>188 695</b>	<b>248 707</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2018 s'élève à 62.480 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

### 3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	6 889	20 128	7 072	21 321	28 102
TCL	1 079	2 896	884	2 723	3 660
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	21 481	63 744	85 225
<b>Total</b>	<b>7 968</b>	<b>23 024</b>	<b>29 437</b>	<b>87 788</b>	<b>116 987</b>

# **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.196.012 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2018 s'élevant à 9.653 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « SICAV SECURITY » arrêtés au 30 septembre 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

**Paragraphes d'observation**

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 20,85%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 23 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-**

**Ahmed BELAIFA**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30-09-2018**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>947 739</b>	<b>897 804</b>	<b>854 014</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	354 669	287 938	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	593 070	609 866	551 398
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>249 730</b>	<b>228 137</b>	<b>290 082</b>
AC2a Placements monétaires	3.4	201 945	100 447	212 568
AC2b Disponibilités		47 785	127 690	77 514
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>1 197 469</b>	<b>1 125 941</b>	<b>1 144 096</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	3.6	1 175	1 094	1 141
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	3.7	282	2 139	272
<b>Total Passif</b>		<b>1 457</b>	<b>3 233</b>	<b>1 413</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	3.8	1 164 751	1 096 586	1 110 783
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>31 261</b>	<b>26 122</b>	<b>31 900</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	59	59
CP2b Sommes distribuables de la période		31 240	26 063	31 841
<b>Actif Net</b>		<b>1 196 012</b>	<b>1 122 708</b>	<b>1 142 683</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 197 469</b>	<b>1 125 941</b>	<b>1 144 096</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018**  
**(Exprimé en Dinar)**

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>	
<b>PR1 -</b>	<b>Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>3.3</b>	<b>9 493</b>	<b>34 023</b>	<b>10 042</b>	<b>33 168</b>	<b>40 858</b>
PR1a	Dividendes		1 165	9 670	1 959	8 764	8 764
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 328	24 353	8 083	24 404	32 094
<b>PR2</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.5</b>	<b>3 353</b>	<b>8 703</b>	<b>1 530</b>	<b>5 673</b>	<b>8 291</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>			<b>12 846</b>	<b>42 726</b>	<b>11 572</b>	<b>38 841</b>	<b>49 149</b>
<b>CH1</b>	<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(3 606)</b>	<b>(10 489)</b>	<b>(3 334)</b>	<b>(9 847)</b>	<b>(13 206)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>			<b>9 240</b>	<b>32 237</b>	<b>8 238</b>	<b>28 994</b>	<b>35 943</b>
<b>CH2</b>	<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(331)</b>	<b>(985)</b>	<b>(934)</b>	<b>(2 802)</b>	<b>(3 973)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>			<b>8 909</b>	<b>31 252</b>	<b>7 304</b>	<b>26 192</b>	<b>31 970</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	(12)	(31)	(129)	(129)
<b>Sommes distribuables de la Période</b>			<b>8 909</b>	<b>31 240</b>	<b>7 273</b>	<b>26 063</b>	<b>31 841</b>
<b>PR4</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	12	31	129	129
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		744	58 484	11 741	27 441	41 638
	Frais de négociation de titres		-	(14)	-	(73)	(73)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	(2 518)	-	3 917	3 917
<b>Résultat Net de la Période</b>			<b>9 653</b>	<b>87 204</b>	<b>19 045</b>	<b>57 477</b>	<b>77 452</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018  
(Exprimé en Dinar)**

<b>En TND</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>9 653</b>	<b>87 204</b>	<b>19 045</b>	<b>57 477</b>	<b>77 452</b>
AN1a - Résultat d'exploitation	8 909	31 252	7 304	26 192	31 970
AN1b - Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	744	58 484	11 741	27 441	41 638
AN1c - Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	-	(2 518)	-	3 917	3 917
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(14)	-	(73)	(73)
<b>AN2 - Distribution de dividendes</b>	-	<b>(31 824)</b>	-	<b>(36 056)</b>	<b>(36 056)</b>
<b>AN3 - Transactions sur le capital</b>	-	<b>(2 051)</b>	<b>(1 406)</b>	<b>(13 885)</b>	<b>(13 885)</b>
<b>AN3a Souscriptions</b>	-	<b>53 016</b>	<b>87</b>	<b>2 506</b>	<b>5 168</b>
CSS Capital	-	50 119	83	2 404	4 890
RSND Régularisation des sommes non distribuables	-	1 172	2	7	110
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	1 725	2	95	168
<b>AN3b Rachats</b>	-	<b>(55 067)</b>	<b>(1 493)</b>	<b>(16 391)</b>	<b>(19 053)</b>
CSR Capital	-	(52 054)	(1 409)	(15 616)	(18 102)
RSND Régularisation des sommes non distribuables	-	(1 220)	(51)	(168)	(270)
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	(1 793)	(33)	(607)	(681)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>9 653</b>	<b>53 329</b>	<b>17 639</b>	<b>7 536</b>	<b>27 511</b>
<b>AN4 - Actif net</b>					
AN4a Début de période	1 186 359	1 142 683	1 105 069	1 115 172	1 115 172
AN4b Fin de période	1 196 012	1 196 012	1 122 708	1 122 708	1 142 683
<b>AN5 - Nombre d'actions</b>					
AN5a Début de période	64 161	64 273	64 353	65 070	65 070
AN5b Fin de période	64 161	64 161	64 273	64 273	64 273
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,641</b>	<b>18,641</b>	<b>17,468</b>	<b>17,468</b>	<b>17,779</b>
<b>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</b>	<b>3,24%</b>	<b>10,21%</b>	<b>6,83%</b>	<b>6,94%</b>	<b>7,01%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/09/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2018 un montant de 354 669 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>	<b>17 201</b>	<b>77 743</b>	<b>299 219</b>	<b>25,02%</b>
BNA	438(*)	3 267	8 150	0,68%
BT	3 000	3 600	24 129	2,02%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	9 670	0,81%
Hannibal Lease	280	2 282	2 228	0,19%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	34 125	2,85%
MONOPRIX	2 160	6 111	18 986	1,59%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	66 124	5,53%
SFBT	4 748	11 647	110 652	9,25%
UIB	850	9 560	25 155	2,10%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>533</b>	<b>55 345</b>	<b>55 450</b>	<b>4,64%</b>
Cap Oblig Sicav	533	55 345	55 450	4,64%
<b>Total</b>	<b>17 734</b>	<b>133 088</b>	<b>354 669</b>	<b>29,65%</b>

(\*) dont 40 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

#### 3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2018 un montant de 593 070 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>1 100</b>	<b>170 850</b>	<b>174 372</b>	<b>14,58%</b>
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 297	8,22%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	76 075	6,36%
<b>Emprunts des sociétés</b>	<b>7 250</b>	<b>403 503</b>	<b>418 698</b>	<b>35,01%</b>
ATL 2013/2	600	36 000	37 818	3,16%
Attij Bank Sub 2015	500	30 000	31 635	2,65%
Attij leasing 2015/1	1 000	40 000	41 080	3,43%
BTE 2016	550	44 000	45 777	3,83%
BTK 2012/1	700	20 003	20 886	1,75%
CHO COMPAGNY 2009	600	15 000	15 632	1,31%
CIL 2015/2	500	30 000	31 690	2,65%
HL 2013/2	300	6 000	6 203	0,52%
HL 2016/2	250	20 000	21 030	1,76%
HL Sub 2018/1	200	20 000	20 449	1,71%
HL 2017/3	550	55 000	57 392	4,80%
UIB 2009/1	500	27 500	27 768	2,32%
UIB 2011/1	500	15 000	15 083	1,26%
TL 2017/1	250	20 000	20 384	1,70%
CIL 2017/2	250	25 000	25 871	2,16%
<b>Total</b>	<b>8 350</b>	<b>574 353</b>	<b>593 070</b>	<b>49,59%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/07/2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2018
<b>Emprunts d'Etat</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>50 000</b>	<b>20 000</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	-	<b>62 500</b>
UIB 2009/1	30 000	-	2 500	2 500	-	27 500
UIB 2011/1	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
HL Sub 2018/1	-	20 000	-	-	-	20 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>20 000</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	-	<b>62 500</b>

### 3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.493 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	1 165	9 670	1 959	8 764	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	2 069	6 437	2 206	6 912	9 140
Revenus des Emprunts des Sociétés	6 259	17 916	5 877	17 492	22 954
<b>Total</b>	<b>9 493</b>	<b>34 023</b>	<b>10 042</b>	<b>33 168</b>	<b>40 858</b>

### 3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2018 à 201.945 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
PLT 25-02-2019 ATB 6 mois à 9,5%	100	100 000	100 729	8,42%
PLT 02-11-2018 ATB 3 mois à 9,4%	100	100 000	101 216	8,46%
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>200 000</b>	<b>201 945</b>	<b>16,88%</b>

### 3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3.353 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2018 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	3 353	8 703	1 530	5 673	8 291
<b>Total</b>	<b>3 353</b>	<b>8 703</b>	<b>1 530</b>	<b>5 673</b>	<b>8 291</b>

### 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.175 DT au 30/09/2018 contre 1.094 DT au 30/09/2017.

### 3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	11	8	8
Retenue à la Source	172	167	167
Redevance CMF	99	92	97
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à Payer	-	1 872	-
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>2 139</b>	<b>272</b>

### 3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 s'élève à 9.653 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	744
Variation de la part Revenu	8 909
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>9 653</b>

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/07/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2018
Montant	1 108 848	-	-	1 118 848 (*)
Nombre de titres	64 161	-	-	64 061
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2018 au 30-09-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2018</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	1 108 848
Variation des +/- values potentielles sur titres	58 484
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)
Frais de Négociation de titres	(14)
Régul des sommes non distribuables de la période	(49)
<b>Capital au 30.09.2018</b>	<b>1 164 751</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 606	10 489	3 334	9 847	13 206
<b>Total</b>	<b>3 606</b>	<b>10 489</b>	<b>3 334</b>	<b>9 847</b>	<b>13 206</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2018 s'élève à 3.606 DT TTC. Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

### 3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	303	883	283	834	1 119
TCL	28	102	28	96	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	623	1 872	2 733
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>985</b>	<b>934</b>	<b>2 802</b>	<b>3 973</b>

# AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 septembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 428 412,081 TND, un actif net de 12 387 245,753 TND et un bénéfice net trimestriel de 167 000,842 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective

et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 19 octobre 2018

**Le commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2018**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>30-sept.-18</b>	<b>30-sept.-17</b>	<b>31-déc.-17</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>8 064 336,828</b>	<b>17 753 224,514</b>	<b>16 692 718,370</b>
Obligations de sociétés		4 528 473,834	13 366 650,815	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 535 862,994	3 561 845,699	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	824 728,000	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>4 354 075,253</b>	<b>10 693 106,136</b>	<b>8 661 082,103</b>
Placements monétaires		3 433 865,834	9 477 316,147	6 441 916,645
Disponibilités		920 209,419	1 215 789,989	2 219 165,458
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>10 000,000</b>	<b>11 500,000</b>	<b>7 500,002</b>
<b>Total Actif</b>		<b>12 428 412,081</b>	<b>28 457 830,650</b>	<b>25 361 300,475</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>25 707,115</b>	<b>53 669,527</b>	<b>45 871,616</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>15 459,213</b>	<b>114 291,837</b>	<b>22 656,277</b>
<b>Total Passif</b>		<b>41 166,328</b>	<b>167 961,364</b>	<b>68 527,893</b>
<b>Actif net</b>		<b>12 387 245,753</b>	<b>28 289 869,286</b>	<b>25 292 772,582</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>11 951 559,769</b>	<b>27 459 606,265</b>	<b>24 301 783,578</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>435 685,984</b>	<b>830 263,021</b>	<b>990 989,004</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		65,228	25,945	22,958
Sommes distribuables de la période		435 620,756	830 237,076	990 966,046
<b>Actif net</b>		<b>12 387 245,753</b>	<b>28 289 869,286</b>	<b>25 292 772,582</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>12 428 412,081</b>	<b>28 457 830,650</b>	<b>25 361 300,475</b>

## ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>117 300,583</b>	<b>464 584,454</b>	<b>222 547,731</b>	<b>705 979,505</b>	<b>922 374,946</b>
Revenus des obligations		73 116,817	333 435,749	177 110,841	550 990,095	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		44 183,766	131 148,705	45 436,890	154 989,410	199 194,697
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>91 713,561</b>	<b>341 941,587</b>	<b>179 061,446</b>	<b>496 602,283</b>	<b>633 582,671</b>
Revenus des billets de trésorerie		70 780,738	268 290,120	116 383,130	332 113,198	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		9 049,528	33 800,800	49 713,067	134 309,321	144 536,479
Revenus des comptes à vue		11 883,295	39 850,667	12 965,249	30 179,764	38 851,401
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>209 014,144</b>	<b>806 526,041</b>	<b>401 609,177</b>	<b>1 202 581,788</b>	<b>1 555 957,617</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	0,000	(9 488,956)	0,000	(1 300,872)	(1 300,872)
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(25 707,113)	(100 584,765)	(53 669,524)	(162 726,802)	(208 598,416)
<b>Revenus net des placements</b>		<b>183 307,031</b>	<b>696 452,320</b>	<b>347 939,653</b>	<b>1 038 554,114</b>	<b>1 346 058,329</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(8 376,318)	(30 293,409)	(45 697,740)	(136 662,959)	(179 844,120)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>174 930,713</b>	<b>666 158,911</b>	<b>302 241,913</b>	<b>901 891,155</b>	<b>1 166 214,209</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(109 578,479)	(230 538,155)	(77 925,203)	(71 654,079)	(175 248,163)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>65 352,234</b>	<b>435 620,756</b>	<b>224 316,710</b>	<b>830 237,076</b>	<b>990 966,046</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		109 578,479	230 538,155	77 925,203	71 654,079	175 248,163
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(6 139,590)	(19 516,237)	44 251,931	32 125,529	19 165,947
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(125,173)	3 647,358	(42 020,300)	(34 068,838)	(20 904,838)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(1 665,108)	(7 318,715)	0,000	0,000	(234,034)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>167 000,842</b>	<b>642 971,317</b>	<b>304 473,544</b>	<b>899 947,846</b>	<b>1 164 241,284</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>167 000,842</b>	<b>642 971,317</b>	<b>304 473,544</b>	<b>899 947,846</b>	<b>1 166 241,284</b>
Résultat d'exploitation	174 930,713	666 158,911	302 241,913	901 891,155	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 139,590)	(19 516,237)	44 251,931	32 125,529	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(125,173)	3 647,358	(42 020,300)	(34 068,838)	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(1 665,108)	(7 318,715)	0,000	0,000	(234,034)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(990 907,468)</b>	<b>0,000</b>	<b>(1 467 360,222)</b>	<b>(1 467 360,222)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(3 600 893,769)</b>	<b>(12 557 590,678)</b>	<b>(2 866 901,874)</b>	<b>(5 685 697,518)</b>	<b>(8 947 087,660)</b>
<b>Souscription</b>	<b>14 833 970,404</b>	<b>45 354 462,035</b>	<b>19 163 044,356</b>	<b>61 183 683,488</b>	<b>79 251 606,773</b>
Capital	14 586 500,000	45 039 800,000	18 880 200,000	60 835 300,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(154 154,186)	(458 047,239)	(183 376,367)	(584 555,393)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	401 624,590	772 709,274	466 220,723	932 938,881	1 551 576,921
<b>Rachat</b>	<b>18 434 864,173</b>	<b>57 912 052,713</b>	<b>22 029 946,230</b>	<b>66 869 381,006</b>	<b>88 198 694,433</b>
Capital	18 115 700,000	57 493 900,000	21 696 400,000	66 503 000,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(192 057,947)	(585 111,024)	(210 602,334)	(638 206,980)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	511 222,120	1 003 263,737	544 148,564	1 004 587,986	1 726 823,097
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(3 433 892,927)</b>	<b>(12 905 526,829)</b>	<b>(2 562 428,330)</b>	<b>(6 253 109,894)</b>	<b>(9 250 206,598)</b>
<b>Actif net</b>					
En début de période	15 821 138,680	25 292 772,582	30 852 297,616	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin de période	12 387 245,753	12 387 245,753	28 289 869,286	28 289 869,286	25 292 772,582
<b>Nombre d'actions</b>					
En début de période	156 134	245 383	305 429	333 944	333 944
En fin de période	120 842	120 842	277 267	277 267	245 383
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,507</b>	<b>102,507</b>	<b>102,031</b>	<b>102,031</b>	<b>103,074</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,162%</b>	<b>3,367%</b>	<b>1,009%</b>	<b>2,886%</b>	<b>3,895%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 septembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 septembre 2018	% actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>	<b>90 015</b>	<b>4 456 487,157</b>	<b>4 528 473,834</b>	<b>36,436%</b>
AMEN BANK SUB 2011	9 747	292 396,980	292 598,844	2,354%
BH 2009-B	15 000	807 000,000	832 500,000	6,698%
BTE 2010-B	15 000	900 000,000	901 620,000	7,255%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	41 502,400	0,334%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 064,000	0,322%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	20 751,200	0,167%
BTK-2009	2 500	116 633,752	120 431,985	0,969%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	309 408,000	2,490%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	151 161,600	1,216%
STB 2010/1	15 000	699 600,000	715 200,000	5,755%
UIB 2009/1 (20 ANS)	18 593	1 022 615,000	1 032 580,848	8,308%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	32 066,928	0,258%
UIB 2012-1C	495	37 154,625	38 588,029	0,310%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>3 644</b>	<b>3 658 865,900</b>	<b>3 535 862,994</b>	<b>28,450%</b>
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 025 521,526	8,251%
BTA 6,9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 374	2 632 988,500	2 505 338,871	20,158%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 480,844	0,012%
EMPRUNT ETAT2014 A/5,95%	200	494,400	505,502	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6,15%	50	2 950,500	3 016,251	0,024%
<b>TOTAL</b>		<b>8 115 353,057</b>	<b>8 064 336,828</b>	<b>64,886%</b>

#### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 464 584,454 TND pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>117 300,583</b>	<b>464 584,454</b>	<b>222 547,731</b>	<b>705 979,505</b>	<b>922 374,946</b>
Revenus des obligations de sociétés	<u>73 116,817</u>	<u>333 435,749</u>	<u>177 110,841</u>	<u>550 990,095</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	73 116,817	333 435,749	177 110,841	550 990,095	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>44 183,766</u>	<u>131 148,705</u>	<u>45 436,890</u>	<u>154 989,410</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	44 183,766	131 148,705	45 436,890	154 989,410	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>117 300,583</b>	<b>464 584,454</b>	<b>222 547,731</b>	<b>705 979,505</b>	<b>922 374,946</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 4 354 075,253 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>3 398 961,582</b>	<b>3 433 865,834</b>	<b>27,629%</b>
<b>Emetteur TSB</b>	<b>1</b>	<b>497 910,967</b>	<b>498 952,749</b>	<b>4,015%</b>
CD TSB 20J 21/09/2018 (9.45%)	1	497 910,967	498 952,749	4,015%
<b>Emetteur AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>248 314,328</b>	<b>248 985,175</b>	<b>2,003%</b>
AMS 30J 19/09/2018 (10.20%)	1	248 314,328	248 985,175	2,003%
<b>Emetteur Electrostar</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>733 048,178</b>	<b>743 552,168</b>	<b>5,983%</b>
ELECTROSTAR 120J 02/08/2018 (10.00%)	1	389 677,419	394 754,098	3,176%
ELECTROSTAR 90J 19/07/2018 (9.70%)	1	343 370,759	348 798,070	2,806%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>1 134 840,660</b>	<b>1 145 293,931</b>	<b>9,215%</b>
STEQ 60 J 12/08/2018 (10.00%)	1	838 852,459	848 116,344	6,824%
STEQ 60J 13/09/2018 (10.20%)	1	295 988,201	297 177,587	2,391%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>784 847,449</b>	<b>797 081,811</b>	<b>6,413%</b>
GIF 90J 20/07/2018 (9.70%)	1	784 847,449	797 081,811	6,413%
<b>Disponibilités</b>		<b>920 209,419</b>	<b>920 209,419</b>	<b>7,404%</b>
Dépôts à vue		826 606,313	826 606,313	6,651%
Sommes à l'encaissement		93 603,106	93 603,106	0,753%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>4 319 171,001</b>	<b>4 354 075,253</b>	<b>35,033%</b>

### 3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 341 941,587 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	70 780,738	268 290,120	116 383,130	332 113,198	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	9 049,528	33 800,800	49 713,067	134 309,321	144 536,479
Intérêts des comptes courants	11 883,295	39 850,667	12 965,249	30 179,764	38 851,401
<b>TOTAL</b>	<b>91 713,561</b>	<b>341 941,587</b>	<b>179 061,446</b>	<b>496 602,283</b>	<b>633 582,671</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 10 000,000 TND au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 30/09/2018</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	0,000	0,002
Agios créditeurs à recevoir	10 000,000	11 500,000	7 500,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,000</b>	<b>11 500,000</b>	<b>7 500,002</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 25 707,115 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 30/09/2018</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Rémunération Distributeurs	9 181,120	19 167,689	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	11 017,331	23 001,223	19 659,260
Rémunération Dépositaire	5 508,664	11 500,615	9 829,635
<b>TOTAL</b>	<b>25 707,115</b>	<b>53 669,527</b>	<b>45 871,616</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 15 459,213 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 30/09/2018</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	1 105,858	2 429,956	2 129,180
Provision jeton de présence	6 731,634	6 731,574	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	7 479,498	10 430,931	11 329,575
TCL	142,223	271,052	232,486
Impôt à payer	0,000	0,000	-34,964 (*)
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	0,000	94 428,324	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>15 459,213</b>	<b>114 291,837</b>	<b>22 656,277</b>

(\*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2018</b>	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	45 039 800,000
Nombre de titres émis	450 398
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	57 493 900,000
Nombre de titres rachetés	574 939
<b>Capital au 30/09/2018</b>	
Montant (en nominal)	12 084 200,000
Sommes non distribuables	-132 640,231
Montant du capital au 30/09/2018	11 951 559,769
<b>Nombre de titres</b>	120 842
Nombre d'actionnaires	358

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2018 :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	10 127,316	3 435,316
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-19 516,237	21 998,213	15 730,631
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	916,000	8 379,184	20 763,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 731,358	-42 448,022	-41 668,022
Frais de négociation de titres	-7 318,715	0,000	-234,034
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-23 187,594</b>	<b>-1 943,309</b>	<b>-1 972,925</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-458 047,239	-584 555,393	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	585 111,024	638 206,980	838 028,664
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-132 640,231</b>	<b>-267 093,735</b>	<b>-236 516,422</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 100 584,765 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2018	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2018	Période du 1er juillet au 30 septembre 2017	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	9 181,118	35 923,136	19 167,686	58 116,713	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	11 017,330	43 107,749	23 001,223	69 740,058	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	5 508,665	21 553,880	11 500,615	34 870,031	44 699,666
<b>TOTAL</b>	<b>25 707,113</b>	<b>100 584,765</b>	<b>53 669,524</b>	<b>162 726,802</b>	<b>208 598,416</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 à 30 293,409 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2018	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2018	Période du 1er juillet au 30 septembre 2017	Période du 1er Janvier au 30 septembre 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	2 016,456	7 583,375	2 898,644	9 859,779	10 758,423
Redevance CMF	3 672,368	14 368,952	7 666,832	23 245,948	29 798,807
Jetons de présence	2 268,536	6 731,634	2 268,536	6 731,634	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	32 056,848	94 428,324	127 181,837
Autres impôts	418,958	1 609,448	806,880	2 397,274	3 104,993
<b>TOTAL</b>	<b>8 376,318</b>	<b>30 293,409</b>	<b>45 697,740</b>	<b>136 662,959</b>	<b>179 844,120</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	118,368	-134,676	65,228
Exercice n	666 158,911	772 590,906	-1 003 129,061	435 620,756
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>435 685,984</b>

### 3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.09.2018 à D : 9 488,956 DT, contre un solde de 1 300,872 DT pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

### 4. Autres informations :

#### 4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan d'AL HIFADH-SICAV au 30/09/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
- Titres à livrer	93 603,106	0,000	0,000
- Titres à recevoir	0,000	0,000	0,000
- Titres à libérer	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>93 603,106</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

#### 4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.